

# Commune de Varennes-le-Grand

## Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 octobre 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Alain BERTHELEY, M. Philippe BOUILLOT, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. Alain BERTHELEY, Mme Isabelle GRENIER donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, M. Laurent NIVON donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND.

Absents : Mme Géraldine JUSSEAU.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2016
- 2) Demande de subvention FIPDR 2016
- 3) Convention servitude de passage de lignes électriques – ENEDIS
- 4) Affouages – coupes 2017
- 5) Compte Rendu réunion Entente Sud Chalonnais du 26-06-2016
- 6) DDT 71 – classement sonore infrastructures routières de la commune
- 7) Grand Chalon – participation citoyenne
- 8) Décisions modificatives
- 9) Questions diverses

### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2016

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal du 20 septembre 2016.

Celui-ci est approuvé par 14 voix pour et 3 contre.

### 2) Demande de subvention FIPDR 2016

*Rapporteur : Mme Laurence JORLAND*

Il est présenté au Conseil Municipal la circulaire de M. Le Préfet de Saône et Loire en date du 15 septembre 2016 présentant les modalités d'attribution des subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, aux opérations de sécurisation des établissements scolaires pour 2016.

Les travaux et investissements éligibles sont :

- Sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.
- Sécurisation volumétrique des bâtiments

Le taux maximum de subvention pourra aller jusqu'à 80 % du coût HT sans être inférieur à 20 %  
M. Le Maire présente un devis pour la fourniture et l'installation d'un vidéophone à l'école élémentaire d'un montant de 3 085 € HT, dont le plan de financement pourrait se résumer ainsi :

Coût des travaux	3 085,00 € HT
Subvention 80 %	2 468,00 € HT
Part communale	617,00 € HT soit 740,40 € TTC

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De solliciter une subvention de 80 % dans le cadre du FIPDR 2016 pour la fourniture et l'installation d'un vidéophone à l'école élémentaire, suivant le plan présenté
  - Autorise M. Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette opération.

### 3) Convention servitude de passage de lignes électriques – ENEDIS

Rapporteur : M. Luc RIETZMANN

Il est présenté au Conseil Municipal deux conventions de servitudes présentées par ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne 20 000 volts traversant la commune au départ de Lux et en direction de Marnay.

Les parcelles privées de la commune concernées par cet enfouissement sont :

- Parcelle cadastrée ZE n° 167 au lieu dit « En Fusot »,
  - Parcelle cadastrée ZD n° 208 et 210 au lieu dit « Bas de la Chaintre »
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer les deux conventions de servitudes entre la commune de Varennes-le-Grand et ENEDIS représenté par M. Eric PEYRARD, Directeur Régional ERDF Bourgogne.

### 4) Affouages – coupes 2017

Rapporteur : Luc RIETZMANN

Il est présenté au Conseil Municipal les coupes d'affouage inscrites à l'état d'assiette exercice 2017, concernant les parcelles 7 et 27 pour la forêt communale.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

#### Premièrement :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées) :
  - ° Parcelle 7 – surface de 5,21 ha – type de coupe irrégulière
  - ° Parcelle 27 – surface de 5,56 ha – type de coupe irrégulière

#### Deuxièmement :

Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'assiette de l'exercice 2016 :

**1 – Vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. (parcelle 7) et délivrance** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile (*il est déconseillé de mettre en l'état les bois de gros diamètre ou d'exploitation difficile à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée*)

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

**2 – Vente en bois façonnés des futaies par l'O.N.F., le surplus étant délivré à la commune (parcelle 27 frênes)**

#### Troisièmement :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants désignés avec leur accord par le Conseil Municipal

- 1<sup>er</sup> garant : Luc RIETMANN

- 2<sup>ème</sup> garant : Alain BERTHELEY
- 3<sup>ème</sup> garant : Myriam GOUET

La commune demande le concours de l'O.N.F. pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus. En cas de concours, la rémunération de l'O.N.F. sera facturée sur la base d'un devis.

**Fixe le volume maximal** estimé des portions à 25 stères

**Arrête** le règlement d'affouage

**Fixe les délais d'exploitation** pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2017
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2017
- Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2018

*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le Conseil Municipal.*

**Quatrièmement :**

**Accepte** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le règlement national.

**Interdit** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

**Autorise** M. Le Maire à signer tout document afférent.

### **5) Compte rendu réunion Entente Plaine Sud Chalonnaise du 26 septembre 2016**

*Rapporteur : Mme Sylvie LHENRY*

- La première réunion de l'Entente Plaine Sud Chalonnaise a eu lieu en mairie de Varennes-le-Grand le 26 septembre 2016. Etaient présents les élus et personnels des communes de La Charmée, Lux, Marnay, St-Loup de Varennes, Sevrey et Varennes-le-Grand.

- M. Patrick LE GALL, maire de Varennes-le-Grand a rappelé à toute l'assemblée, la genèse de cette entente.

- A l'unanimité, M. Patrick LE GALL a été élu Président de l'Entente Plaine Sud Chalonnais. Il remercie l'assemblée pour son élection et précise que les réunions de l'Entente se tiendront à tour de rôle dans les mairies des différentes communes.

- M. Gilles PERREAUT secrétaire général de la mairie de Varennes-le-Grand présente un premier bilan de l'année 2016 concernant la mutualisation des fournitures et locations, des prestations voirie 2016, des vérifications réglementaires, des achats de matériel, de la bibliothèque, de l'ALSH, des secrétariats et de l'administration, des formations et mises à disposition des agents.

- Des fiches de synthèse seront éditées pour un meilleur suivi et la centralisation des informations.

- Concernant le prêt de matériel, la mairie de Lux a fait l'acquisition de 2 balayeuses, la mairie de Varennes-le-Grand celle d'un micro tracteur et d'un Stabnet (pour trottoirs ou parcelles sablés)

- Huit employés techniques vont être formés pour le travail sur échafaudage. Il est demandé à toutes les mairies de faire remonter leur besoin en formation pour leurs agents.

- Diverses réflexions sont en cours : mutualisation des sorties scolaires, restauration scolaire

- Chaque année un gros projet pourrait être mené dans les différentes communes, de façon à permettre aux agents techniques de se rencontrer, de voir d'autres méthodes de travail. Pour l'année 2017, le terrain de pétanque de La Charmée pourrait être réaménagé.

- La prochaine réunion aura lieu à La Charmée.

### **6) DDT 71 – classement sonore infrastructures routières de la commune**

*Rapporteur : M. le Maire*

Un nouveau projet portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de Saône-et-Loire est à l'étude, le précédent ayant été adopté en 1999.

Les infrastructures de transports terrestres du réseau routier sont classées en cinq catégories, en fonction des niveaux sonores de référence, la catégorie 1 étant le plus bruyante.

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}$ (6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence $L_{Aed}$ (22h-6h) en dB	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	D = 300 m
2	$76 > L < 81$	$71 < L < 76$	D = 250 m
3	$70 < L < 76$	$65 < L < 71$	D = 100 m
4	$65 < L < 70$	$60 < L < 65$	D = 30 m
5	$60 < L < 65$	$55 > L < 60$	D = 10 m

Source : arrêté du 23 juillet 2013

Les niveaux sonores des vies sont évalués en des points de référence, situés, conformément à la norme NF S31.130 « cartographie du bruit en milieu extérieur » :

- A une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement
- A 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en U
- A une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3 db par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce projet d'arrêté.

## 7) Grand Chalon - Participation citoyenne

Rapporteur : M. le Maire

A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> Université d'été qui s'est tenue le 10 septembre, M. Fabian JORDAN maire de Berrwiller, initiateur de la Journée Citoyenne, a fait part de son expérience de la journée citoyenne sur sa commune.

Certaines communes du Grand Chalon conduisent déjà ce type d'actions. Le Grand Chalon envisage l'organisation de cette journée citoyenne sur son territoire, le 20 mai 2017, date nationale de la journée citoyenne.

Il est demandé aux communes du Grand Chalon, quelles sont celles qui souhaiteraient travailler à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> journée citoyenne du Grand Chalon, ce qui permettrait de donner un nouvel élan et de mobiliser plus largement les habitants.

- Le Conseil Municipal prend acte de cette demande, et souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

## 8) Décisions modificatives

Rapporteur : Mme Sylvie LHENRY

IL est demandé au Conseil Municipal d'approuver des inscriptions et virements concernant la section de fonctionnement dépenses, suite au remplacement d'un agent municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires.

## 9) Questions diverses

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et du Tennis Club de Sevrey pour l'octroi d'une subvention municipale 2016.

- Mme Sylvie LHENRY présente au Conseil Municipal la devise de la République qui sera apposée sur la mairie, et dévoilée lors de la cérémonie du 11 novembre.

- M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de haies en prairie, suite aux observations émises par l'EPTB Saône et Doubs sur le premier projet. Ce nouveau projet, de linéaire identique, permettra la création de nouvelles haies, en complément de celles existantes, sur 2 parties en

prairie : une haie en partie Nord et une autre en partie Sud de la prairie, ce qui permettra une continuité verte depuis les bords de Saône, jusqu'au .....

- M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des prochaines réunions les 10 novembre et 12 décembre 2016 concernant le PLUi.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la subvention de 4 000 € accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de son appel à projets, pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue de Mirande.
- M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la venue de M. Sébastien MARTIN président du Grand Chalons, sur la commune de Varennes-le-Grand, le samedi 3 décembre 2016.

ET je te laisse voir pour la suite, sur les « dysfonctionnements » de communication.

*Fin de la séance à 20h05*